

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 22 mai 2026****Délibération n°32/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY.

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT.
Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	5
Votants	16

Objet : Résidences de narration graphique - Partenariat entre l'EESI, la Cité de la BD et le Pôle Image Magelis - Année 2025 - 2026

Afin de renforcer le positionnement d'Angoulême et de la Charente comme territoire de création et de formation au niveau national et international, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis ont mis en place, en 2019, un partenariat innovant visant à offrir un soutien spécifique à un jeune diplômé d'une école du Campus de l'Image afin d'accompagner ses débuts d'activité et de professionnalisation.

Chaque année, afin de sélectionner les candidats, un appel à projet est diffusé pour chacune des écoles participant au dispositif. Les candidatures sont examinées par le comité d'agrément de la Maison des Auteurs. Un représentant, artiste-auteur, de chacune des écoles et un représentant du Pôle Image Magelis sont associés à la sélection.

La Maison des Auteurs accueille les résidents et met à disposition un atelier équipé. La Maison des Auteurs apporte par ailleurs un accompagnement administratif et juridique et un enseignant artiste-auteur de l'école, dont est issu le lauréat, est associé au suivi du projet.

Afin de permettre à chacun des résidents lauréats de se consacrer à sa création, il est proposé d'octroyer une bourse de création d'un montant annuel de 9600 €. Cette bourse est financée à hauteur de 50% par le Pôle Image et 50 % par l'école dont est issu le résident. La bourse est versée mensuellement par l'école au lauréat pour un montant de 800 € (duquel l'auteur devra déduire ses cotisations URSSAF).

Le budget prévisionnel annuel total d'une résidence est évalué à 16 050 €.

Pour l'année 2025-2026 il est proposé d'octroyer, en partenariat avec l'EESI, deux bourses de résidence de narration graphique d'une durée d'un an chacune.

Les deux lauréats sont Joane Parmentier et Macha Zewer. Ils ont débuté leur résidence en septembre 2025.

Le projet de convention relatif aux résidences de narration graphique entre l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, la Cité internationale de la bande dessinée et le Pôle Image Magelis et à leur financement est présenté en annexe. Il a pour but de préciser les obligations des partenaires et de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2025-2026 ;
- autorisent Madame la Présidente à les signer, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

